



Contrat d'accueil et d'accompagnement

Session 2022/2023

Coordonné
par



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité



Label officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Table des matières

Article 1	Objet du contrat	4
Article 2	Nature et caractéristiques des modalités	4
Article 3	Organisation du Campus Connecté	4
Article 4	Présentation des parties	5
Article 5	Obligations et objectifs de l'étudiant	6
Article 6	Obligations du Campus Connecté	6
Article 7	Protection des données à caractère personnel	7
Article 8	Rétractation	7
Article 9	Abandon	7
Article 10	Responsabilité	7
Article 11	Différend	7
Article 12	Durée du Contrat	7

Annexe au contrat

Règlement intérieur

Mairie de Saint-Gaudens

Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges -Pyrénées

Lycée Bagatelle
114 avenue François Mitterrand
31800 Saint Gaudens

Contrat d'accueil et d'accompagnement

Assurer la qualité de l'apprentissage

**Le présent contrat règle les rapports entre :
le Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées et l'étudiant signataire.**

DATE :

NOM :

PRÉNOM :

Article 1 : objet du contrat

En exécution du présent contrat, le Campus Connecté organise le déroulé des études en enseignement à distance, conformément aux dispositifs de formation communiqués par les universités ou les établissements d'enseignement supérieur.

Le cœur de l'initiative repose sur l'ensemble des moyens qui permettent d'encadrer les étudiants. Le tutorat et le suivi focalisé sur la motivation de chaque étudiant, dans des lieux "près de chez soi" permettent à la fois de lever les barrières matérielles, environnementales mais surtout les barrières psychologiques : chaque étudiant sera encadré, soutenu, accompagné individuellement par un professionnel qualifié.

Cette personnalisation de l'accompagnement est un des piliers de la réussite du dispositif. Il s'agit d'accompagner chacun vers la réussite, en fonction de la réalité de son quotidien et de ses aspirations personnelles.

*Le Campus connecté est un espace de travail individuel et collectif dédié à l'accompagnement et au suivi d'étudiants suivant des formations à distance avec son matériel informatique ou celui qui est mis à sa disposition. Les tuteurs qui animent le Campus connecté **accueillent et accompagnent chaque jour les étudiants individuellement et collectivement chaque semaine afin de vérifier la régularité de leur travail et encourager la motivation.***

Cet accompagnement est un facteur clé de réussite dans l'enseignement supérieur.

Article 2 : Nature et caractéristiques des modalités

L'étudiant déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, du dispositif d'accueil et d'accompagnement explicité par le Coordinateur du Campus Connecté : emploi du temps, programme et objectifs, membres de l'équipe pédagogique, horaires, moyens pédagogiques mis en œuvre, etc..

Article 3 : Organisation du Campus Connecté

L'inscription de l'étudiant au Campus Connecté aura valeur pour la durée de la formation à laquelle il est inscrit et ne dépassera pas la durée d'une année universitaire.

Le temps de présence minimale exigée au Campus Connecté est de 12 heures hebdomadaires (minimum imposé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre du dispositif national des Campus connectés). Afin de réunir toutes les chances de réussite, il est toutefois recommandé aux étudiants n'exerçant pas d'activité professionnelle et inscrits à une formation diplômante d'être présents au moins 20 heures par semaine. Des aménagements sont possibles pour les étudiants ayant un emploi par ailleurs.

L'accueil et l'accompagnement des étudiants se déroulent sur le site du Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées, situé dans les locaux du lycée Bagatelle, 114 avenue François Mitterrand, 31800 Saint Gaudens.

Le Campus connecté aura des périodes de fermeture. Les étudiants seront informés de ces périodes.

L'étudiant, désigné ci-dessus, s'engage à être présent au Campus connecté selon les plages indiquées ci-dessous : (renseigner les temps de présence en complétant au minimum 4 plages horaires)

	MATIN		APRÈS-MIDI		TOTAL
<i>Lundi</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	
<i>Mardi</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	
<i>Mercredi</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	
<i>Jeudi</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	
<i>Vendredi</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	<i>de</i>	<i>à</i>	
				<i>TOTAL</i>	

Elles incluent à la fois les temps de travail en autonomie, les ateliers pédagogiques et les suivis réguliers avec le tuteur/coordonnateur. En l'absence du tuteur/coordonnateur l'étudiant devra tout de même respecter son emploi du temps.

Les étudiants ayant besoin d'aménagement particuliers (mobilité, santé) doivent le mentionner à l'équipe pédagogique. Les adaptations nécessaires seront assurées dans la mesure du possible.

Un planning annuel et un emploi du temps seront construits dès le début du parcours.

Article 4 : Présentation des parties

Le contrat est établi entre :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Niveau de formation actuel :

Parcours de formation visé :

à l'établissement :

et le Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées,

Dispositif du Ministère de l'Enseignement Supérieur porté par la commune de Saint-Gaudens représenté ici par sa coordinatrice Mme Magali Armagnac

Courriel : campusconnecte@stgo.fr

Article 5 : Obligations et objectifs de l'étudiant

Objectif(s) de l'étudiant :

	Situation actuelle	Objectif
Parcours d'études		
Projet professionnel		
Ressources pour le projet		
Personnel		

Pour atteindre son (ses) objectif(s), l'étudiant s'engage à :

- Respecter le nombre d'heures défini Je m'engage
- Respecter son emploi du temps Je m'engage
- Prévenir de ses éventuelle absences Je m'engage
- Fournir un travail assidu Je m'engage
- Réaliser 100 % des devoir de BTS ou DAEU (non exhaustif) Je m'engage
- Suivre régulièrement les séances collectives proposées par les tuteurs Je m'engage
- Se présenter aux rdv individuels fixés dans le cadre du suivi de parcours Je m'engage
- Transmettre ses relevés de notes après chaque partiel ou examen Je m'engage
- Émarger la feuille de présence proposée par le tuteur Je m'engage

D'autre engagements, plus spécifiques à chaque étudiant seront précisés en suivi individuel.

Plus globalement,

- Respecter le règlement intérieur du Lycée de Bagatelle – document fourni en annexe
- Respecter la charte d'utilisation du matériel informatique, le matériel et le mobilier du Campus Connecté – document fourni en annexe

Article 6 : Obligations du Campus Connecté

En contrepartie, le Campus Connecté s'engage à :

- Fournir un soutien personnalisé pour chaque apprenant. À ce titre, chaque étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur qui le soutien dans ses choix de formation et dans son apprentissage (méthodologie, régularité, persévérance, motivation etc.)
- Mettre à disposition un accompagnement personnalisé en ateliers pédagogiques collectifs et individuels garantissant l'apprentissage : intervenants extérieurs, mise en relation avec le tissu économique local, etc.
- Mettre à la disposition les outils et les moyens adéquats (internet, ordinateurs...)
- Ouvrir son site selon les horaires suivants : de 8 h à 17 h du lundi au vendredi
- Donner accès au service restauration de l'établissement

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Pour exercer ses droit, ou pour toute question relative au traitement des données dans ce dispositif, les étudiants peuvent consulter le site internet du Campus connecté : campusconencte-stgo.fr rubrique "données personnelles".

Article 8 : Rétractation

Pour toute rétractation ayant lieu durant le premier mois de l'année universitaire, l'étudiant informe le Campus Connecté par lettre recommandée avec Accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Gaudens
Rue de Goumetx
31800 Saint Gaudens
A l'attention du coordinateur du Campus Connecté,
et par voie de mail à l'adresse : campusconnecte@stgo.fr

Article 9 : Abandon

En cas d'abandon, l'étudiant s'engage à prévenir immédiatement le Campus Connecté par voie de mail et par lettre recommandée avec Accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Gaudens
Rue de Goumetx
31800 Saint Gaudens
A l'attention du coordinateur du Campus Connecté,
et par voie de mail à l'adresse : campusconnecte@stgo.fr

Article 10 : Responsabilité

Les étudiants doivent souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés de leur fait sur le site du Campus Connecté.

Article 11 : Différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera réglé devant la juridiction administrative territorialement compétente, à savoir le Tribunal administratif de Toulouse.

Article 12 : Durée du contrat

Le présent contrat porte sur la période :

du/...../..... au/...../.....

Fait le à

L'étudiant,
NOM :
PRÉNOM :

Le coordinateur du Campus Connecté
NOM :
PRÉNOM :

« Lu et approuvé » et signature

« Lu et approuvé » et signature



SAINT-GAUDENS
PYRÉNÉES COMMINGES

